

La médiation en santé

Le cadre d'intervention
selon le référentiel de la Haute Autorité de Santé

Nicolas JAMES, chargé de formation interne

Pour l' Association AIDES



AIDES en quelques mots :

AIDES est une association française de **lutte contre le VIH/sida** et les **hépatites**, engagée depuis 1984 pour la **prévention**, **l'accès aux droits**, la **réduction des risques** et la **défense des personnes** les plus exposées ou concernées.

Elle agit selon le principe de la **santé communautaire** qui est une composante de la **promotion de la santé**



AIDES en quelques mots (suite) :

La **Charte d'Ottawa (1986)** pose les bases de la **promotion de la santé**.

En quelques mots :

- > **Donner aux populations les moyens d'agir sur leur santé**, individuellement et collectivement, en agissant sur les conditions de vie.
- Elle s'appuie sur 5 axes d'action :
 1. Élaborer des **politiques publiques favorables à la santé**
 2. Créer des **environnements favorables**
 3. **Renforcer l'action communautaire**
 4. Développer les **aptitudes individuelles**
 5. **Réorienter les services de santé**
- Et sur 3 leviers transversaux : participation, intersectorialité, équité.

AIDES en quelques mots :

La santé communautaire, qu'est-ce que c'est ?

chez AIDES :

Démarche communautaire en santé :

- Part de l'expérience vécue des personnes, favorise la participation et le pouvoir d'agir
- Reconnaît les savoirs issus des communautés
- Vise des réponses de santé plus justes et adaptées, à la fois par sa posture d'intervention et par un travail de plaidoyer

AIDES en quelques mots :

Depuis sa création AIDES a su Contribuer aux évolutions de la santé publique :

- Contribution avec d'autres acteurs à la loi Kouchner (2002) relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- Renforcement des droits des patients
- Reconnaissance du rôle des associations et de la démocratie sanitaire



La médiation en santé :

La médiation en santé a été reconnue par la loi de modernisation du système de santé (2016) et inscrite dans le **Code de la santé publique (article L.1110-13)**, qui a confié à la HAS la mission d'élaborer un référentiel de compétences et de bonnes pratiques.

UN CADRAGE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE PROGRESSIF



2016 : Loi de modernisation du système de santé

2021 : art.51

2023 : SNS



UN CADRAGE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE PROGRESSIF



2016 : Loi de modernisation du système de santé

2021 : art.51

2023 : SNS



Code de la santé publique

Art. L. 1110-13

La médiation sanitaire et l'interprétariat linguistique visent à améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins, en prenant en compte leurs spécificités.

UN CADRAGE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE PROGRESSIF



2016 : Loi de modernisation du système de santé

2021 : art.51

2023 : SNS



Code de la santé publique

Art. L. 1110-13
La médiation sanitaire et l'interprétariat linguistique visent à améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins, en prenant en compte leurs spécificités.

Instructions PRAPS / ARS

Parmi les priorités : développement de la médiation sanitaire
4 situations en particulier : personnes migrantes, en fin de vie, chômage, personnes vivant dans un habitat dégradé

UN CADRAGE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE PROGRESSIF



2016 : Loi de modernisation du système de santé

2021 : art.51

2023 : SNS



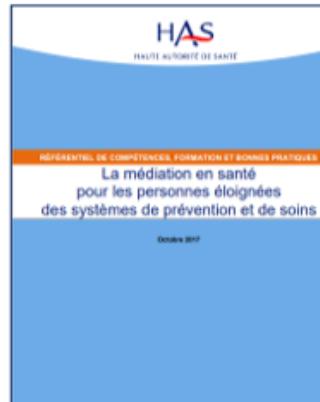
Code de la santé publique

Art. L. 1110-13
La médiation sanitaire et l'interprétariat linguistique visent à améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins, en prenant en compte leurs spécificités.

Instructions PRAPS / ARS

Parmi les priorités : développement de la médiation sanitaire
4 situations en particulier : personnes migrantes, en fin de vie, chômage, personnes vivant dans un habitat dégradé

2017- Référentiel Haute Autorité de santé



UN CADRAGE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE PROGRESSIF



2016 : Loi de modernisation du système de santé

2021 : art.51

2023 : SNS



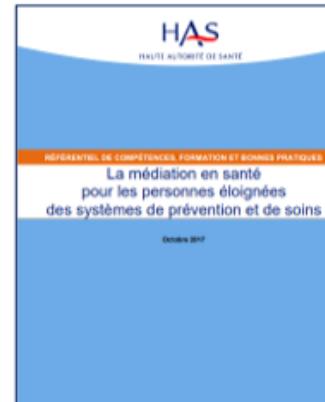
Code de la santé publique

Art. L. 1110-13
La médiation sanitaire et l'interprétariat linguistique visent à améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins, en prenant en compte leurs spécificités.

Instructions PRAPS / ARS

Parmi les priorités : développement de la médiation sanitaire
4 situations en particulier : personnes migrantes, en fin de vie, chômage, personnes vivant dans un habitat dégradé

2017- Référentiel Haute Autorité de santé



Expérimentation Centres et maisons de santé participatifs

Parmi les critères : mission obligatoire de médiation en santé.
La structure expérimentatrice doit justifier en première intention de l'emploi d'un médiateur en santé, ou à défaut d'une personne dédiée à ces missions en cours de formation par la structure.

UN CADRAGE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE PROGRESSIF



2016 : Loi de modernisation du système de santé

2021 : art.51

2023 : SNS



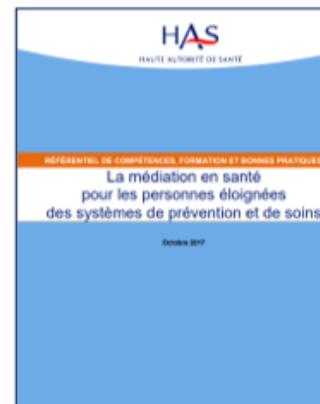
Code de la santé publique

Art. L. 1110-13
La médiation sanitaire et l'interprétariat linguistique visent à améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins, en prenant en compte leurs spécificités.

Instructions PRAPS / ARS

Parmi les priorités : développement de la médiation sanitaire
4 situations en particulier : personnes migrantes, en fin de vie, chômage, personnes vivant dans un habitat dégradé

2017- Référentiel Haute Autorité de santé



Expérimentation Centres et maisons de santé participatifs

Parmi les critères : mission obligatoire de médiation en santé.
La structure expérimentatrice doit justifier en première intention de l'emploi d'un médiateur en santé, ou à défaut d'une personne dédiée à ces missions en cours de formation par la structure.

Stratégie nationale de santé (en phase de consultation)

Aller vers les personnes les plus éloignées du système de santé, notamment grâce à la médiation en santé

https://prt.sante.gouv.fr/IMG/pdf/projet_sns.pdf



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES, FORMATION ET BONNES PRATIQUES

La médiation en santé pour les personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins

Octobre 2017

[Lien ici](#)



Appel à candidatures

*Expérimentation
« Centres et maisons de santé participatifs »*

[Lien ici](#)

Définition de la médiation en santé (HAS)

Selon le référentiel de la HAS sur *la médiation en santé pour les personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins*, la médiation en santé est :

☞ Un processus fondé sur l'« aller vers » et le « faire avec » qui vise à :

- **Renforcer l'équité en santé** en facilitant l'accès aux droits, à la prévention et aux soins pour des personnes vulnérables ou éloignées du système de santé ;
- **Favoriser le recours à la prévention et aux soins** ;
- **Développer l'autonomie et la capacité d'agir** des personnes dans la gestion de leur santé ;
- **Prendre en compte, auprès des acteurs de santé, les spécificités, potentialités et facteurs de vulnérabilité** des publics accompagnés.

Définition de la médiation en santé (HAS) (suite)

- Autrement dit, la médiation n'est pas un acte médical ni un remplacement des professionnels-les de santé : elle constitue une **interface de proximité entre des personnes qui rencontrent des obstacles d'accès à la santé et les acteurs du système de santé et de prévention.**

Objectifs clés de la médiation en santé

Le médiateur ou la médiatrice en santé a pour missions principales de :

- ✓ **Faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins** des publics éloignés, souvent en situation de précarité, d'isolement ou confrontés à des barrières administratives, sociales, linguistiques ou culturelles ;
- ✓ **Créer du lien social et professionnel** entre ces publics et les services de santé ;
- ✓ **Sensibiliser et informer les acteurs du système de santé** sur les obstacles rencontrés par ces publics ;
- ✓ **Accompagner temporairement** vers les services et démarches pertinents : information, orientation, repérage des besoins, accompagnement de démarches concrètes.

Qui sont les publics concernés ?

La médiation en santé s'adresse avant tout à des personnes qui présentent un ou plusieurs **facteurs de vulnérabilité** tels que :

- Précarité socio-économique, isolement social ou familial ;
- Méconnaissance du système de santé ;
- Difficultés administratives ou linguistiques ;
- Difficultés d'accès géographique ou mobilité réduite ;
- Faibles niveaux de littératie en santé.

Cadre d'intervention selon le référentiel HAS

Le cadre d'intervention de la médiation en santé tel que défini par la HAS (référentiel de 2017) comprend plusieurs éléments structurants :

1. Fonction d'interface

Le-la médiateur-rice est une interface entre des publics vulnérables et les professionnels-les/structures de santé, avec pour but de faciliter la compréhension, le dialogue et l'accès aux services de droit commun.

2. Travail en proximité et connaissance du territoire

Le-la médiateur-rice connaît bien son **territoire d'intervention**, les acteurs locaux (services, associations, professionnels de santé) et les publics concernés.

Cadre d'intervention selon le référentiel HAS (suite)

3. Compétences et formation

Le référentiel HAS précise les compétences attendues, les formations nécessaires et les bonnes pratiques à respecter pour exercer cette fonction de façon professionnelle.

4. Principes déontologiques

L'action du médiateur s'inscrit dans des principes de :

- Confidentialité ;
- Non-jugement ;
- Respect de la volonté et de l'autonomie des personnes.

Cadre d'intervention selon le référentiel HAS (suite)

4. Étapes types d'un parcours de médiation

Parmi les orientations du référentiel, la médiation peut se structurer en plusieurs phases :

- 1) Diagnostiquer les obstacles au recours à la prévention et aux soins ;**
- 2) Aller vers les publics et les acteurs pour établir un lien de confiance ;**
- 3) Faciliter les rencontres et l'accès aux services appropriés ;**
- 4) Participer à des actions collectives ou partenariales pour répondre aux besoins identifiés.**

Cadre d'intervention selon le référentiel HAS (suite)

4. Étapes types d'un parcours de médiation

Parmi les orientations du référentiel, la médiation peut se structurer en plusieurs phases :

- 1) Diagnostiquer les obstacles au recours à la prévention et aux soins ;**
- 2) Aller vers les publics et les acteurs pour établir un lien de confiance ;**
- 3) Faciliter les rencontres et l'accès aux services appropriés ;**
- 4) Participer à des actions collectives ou partenariales pour répondre aux besoins identifiés.**

Chez AIDES, la médiation en santé c'est :

OFFRE
D'ACCOMPAGNEMENT
COMMUNAUTAIRE EN
SANTÉ SEXUELLE

RÉFÉRENTIEL

Extrait du référentiel « *offre d'accompagnement communautaire en santé sexuelle* » 2023 revu en 2024 :

« Les accompagnateurs-rices communautaires **mettent en œuvre la mobilisation individuelle et collective des personnes issues des communautés identifiées.**

Les accompagnateurs-rices communautaires ne sont pas forcément issus-es des communautés, ils-elles tirent leur légitimité auprès des personnes accompagnées parce qu'ils-elles **respectent les valeurs et les principes de la démarche communautaire en santé :**

le non-jugement, la confidentialité, l'écoute, l'horizontalité de la relation et le respect du savoir expérientiel.

Les accompagnateurs-rices co- **construisent avec les personnes les réponses adaptées aux besoins** et aux préférences de celles- ci. Ils-elles mettent en place un **environnement capacitant** et favorisent le développement de la **littératie en santé.**



Édition 2024

Chez AIDES, la médiation en santé c'est : suite



Les accompagnateurs-rices agissent avec les personnes en **fonction de leurs ressources propres et de leurs savoirs**. Il s'agit ainsi de favoriser l'empowerment individuel pour permettre aux personnes de mobiliser et acquérir les **capacités nécessaires à faire des choix favorables à leur santé**.

Les accompagnateurs- rices visent à **permettre l'accès des personnes aux services de santé**, aux **dispositifs de droit commun**, et à **faciliter la coordination du parcours**.

Édition 2024

En s'inscrivant dans une **approche globale de la santé**, ils-elles agissent au sein d'un **réseau d'acteurs pluridisciplinaires**. Les accompagnateurs-rices organisent le développement d'un **pouvoir d'agir collectif**. La prise de conscience collective des réalités sociales renforce les liens de soutien au sein de la communauté. La **dimension individuelle et la dimension collective sont indissociables et ensemble**, sont nécessaires à l'accompagnement communautaire en santé.

Chez AIDES, la médiation en santé c'est :

suite

Extrait du scénario pédagogique de la formation « accompagnement communautaire en santé »

Les accompagnateurs-rices communautaires en santé à AIDES sont des médiateurs qui en plus appartiennent à une structure qui fait de la transformation sociale.